

Council of Europe
Conseil de l'Europe



AP/CAT (97) 83
Or. français

**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE PROTECTION
ET D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

RESOLUTIONS

**adoptées lors de la 7^e réunion des Ministres
de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs**

Monte-Carlo. Principauté de Monaco. 24-25 novembre 1997

Monte-Carlo, le 25 novembre 1997

AP/CAT (97) 83
Original français

**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE PREVENTION, DE PROTECTION
ET D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

RESOLUTION

**adoptée lors de la 7^e réunion des Ministres
de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs**

Monte-Carlo, Principauté de Monaco, 24-25 novembre 1997

*-Résolution n° 6 "Le projet de charte relative à la protection des droits de l'homme en cas de catastrophes naturelles et technologiques" **

**Résolutions adoptées à l'unanimité*

***Résolution adoptée à l'unanimité moins une voix*

RESOLUTION n° 6**SUR LE PROJET DE CHARTRE RELATIVE A LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EN CAS DE
CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES**

Sur la base de la proposition présentée par Monsieur Sergei SHOYGU, Ministre de la Protection Civile, des Situations d'Urgence et de l'Élimination des Conséquences des Catastrophes Naturelles de la Russie (EMERCOM), les Ministres demandent au Comité des Correspondants Permanents d'étudier la préparation d'un tel projet de Charte et de présenter un rapport à la prochaine réunion ministérielle.